

Nom :
Prénom :
Affectation :

à M. l'Inspecteur d'Académie de la Lozère
s/c de M. l'IEN de

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la Constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs. Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "*à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer*".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du 20 novembre 2008 à partir de 8 heures. **Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.**

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Le 15 novembre 2008

Signature

